

ABONNEMENT

Saumur	
En an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
En an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 JANVIER

## LES COULISSES DE LA JUSTICE

### LES FRANCS-MAÇONS

Les débats de l'affaire Fouroux devant les assises du Var viennent de mettre une fois de plus en lumière les funestes agissements des Loges maçonniques.

Chacun a encore présentes à la mémoire les protestations indignées des radicaux à la nouvelle de l'arrestation du maire de Toulon, les criaileries des francs-maçons, les efforts de M. Daumas, alors sénateur, pour étouffer l'affaire.

Or, dans l'interrogatoire de M<sup>me</sup> de Jonquières nous relevons le passage suivant :

« Nous allâmes en voiture à la mairie. Là, il me parla de faire intervenir ses confrères de la franc-maçonnerie. Je répondis que, puisque tout était connu, j'allais aller moi-même au parquet avec mon mari. Mais il me reparla de faire étouffer l'affaire. Quelques jours après, il me dit que la Loge d'Aix lui avait infligé une amende de 5,000 fr. moyennant le paiement de laquelle tout s'arrangerait.

» Mais ce n'était seulement que pour six mois. »

Avant-hier, le fait a été ainsi précisé :

Un juré demande une explication relative ment aux 5,000 francs destinés à une loge maçonnique.

M. FOUROUX proteste contre cette insinuation.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE. — Mais vous l'avez reconnue à l'instruction. Votre déclaration est au dossier.

M. FOUROUX persiste à nier avoir fait intervenir la loge.

M<sup>e</sup> BLACHE, défenseur de M<sup>me</sup> de Jonquières, donne lecture de l'interrogatoire de M. Fouroux, dans lequel il dit :

« Je lui ai parlé de la loge maçonnique, comme de l'un des moyens de pallier l'événement d'un procès en adultère. Je voulais la rassurer. »

Interrogée, M<sup>me</sup> de JONQUIÈRES dit que M. Fouroux lui a montré un jugement de la loge le condamnant à 5,000 fr. d'amende.

Ainsi, pour les francs-maçons, la loi ne doit pas être appliquée à leurs amis, la justice doit avoir deux poids et deux mesures.

M. Fouroux nie maintenant l'intervention de la loge, mais il l'a avouée à l'instruction et elle est confirmée par M<sup>me</sup> de Jonquières.

Il ne suffit pas pour les francs-maçons de barrer dans toutes les carrières gouvernementales la route à tous ceux qui ne pensent pas comme eux, il faut encore que tous les scandales auxquels ils sont mêlés soient étouffés.

Ils s'étendent à échafauder contre les congréganistes des imputations calomnieuses ; ils tentent de salir la réputation de ceux qui sont honnêtes, et ils ne peuvent admettre qu'on punisse leurs amis pour des crimes avérés !

Dans le cas actuel, les loges n'ont pas réussi, mais les révélations faites au cours de ces débats montrent une fois de plus leurs malsaines tendances et le but réel de leur organisation.

RICHARD SÉVY.

## LES CONDITIONS DE M. JULES FERRY AUX CATHOLIQUES

Dans un interview que publie l'Éclair, M. Jules Ferry précise de nouveau les conditions qu'il pose aux cardinaux, archevêques, évêques, prêtres et catholiques en train d'adhérer à la République :

« — J'estime que la question de la séparation des Églises et de l'État doit être écartée sous cette législation comme elle l'a été sous les précédentes.

» Mais il ne faut pas confondre cette question avec celle des lois scolaires. Je ne suis pas l'apôtre d'intolérance qu'ont dit les cléricaux et je suis au contraire fermement partisan de la paix religieuse ; mais ce serait payer cette paix trop cher que de la payer des lois scolaires ainsi que le demandent certains évêques et certains hommes du parti conservateur.

» La République est et doit rester la grande éducatrice de la démocratie. L'école nationale doit demeurer laïque, neutre et gratuite, parce qu'elle est l'école nationale, et c'est pour cela que sa direction, la détermination de l'esprit qui doit l'animer, appartiennent non à la commune mais à l'État.

» Sur cette question, pas plus que sur celle de l'incorporation des séminaristes, il ne peut y avoir de transaction, et les hommes qui se déclarent prêts à venir à la République doivent, avec cette forme de gouvernement, accepter les lois que les républicains ont faites, suivre la République qui s'est faite sans eux, se passera d'eux pour vivre et prospérer. »

Ces conditions sont un peu dures.

Mais M. Jules Ferry se dit que certaines personnes ont si grande envie d'adhérer qu'elles passeront sur tout : elles avaleront la pilule, si amère qu'elle soit.

M. Jules Ferry se trompe probablement et, dans tous les cas, s'il y a des gens pressés qui avalent sans regarder, leur estomac ne tardera pas à rendre ce qu'il aura pris sans examen suffisant.

## LA SUPPRESSION

DE

## L'ÉGLISE DANS L'ÉTAT

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'article suivant publié par la France chrétienne :

On n'a pas oublié, peut-être, qu'en 1882, le 2 avril, eut lieu, à Paris, dans le vaste cirque Fernando, une séance publique et solennelle d'un congrès national des Sociétés démocratiques de Propagande. Un assez grand nombre d'associations de province avaient envoyé leurs délégués à ce congrès, auquel assistaient plusieurs notabilités du parti républicain.

A cette séance publique du 2 avril, il y avait, je me le rappelle, le député Gatineau, le député de Hérédia, le député Beauquier, le sénateur Labordère et quelques autres qui pérorèrent contre la religion. Le but de cette réunion était de produire, en plein Paris, une grande manifestation en faveur de la séparation de l'Église et de l'État, la présence des délégués de province était pour faire croire que la nation

réclamait cette mesure, aujourd'hui à l'ordre du jour de la Chambre des députés.

Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que ce congrès, avant d'être tenu en séance publique au cirque Fernando, avait eu trois séances secrètes dans le local maçonnique du Grand-Orient de France ; on se réunissait au Temple Rouge ; nous étions, — car je faisais partie de ce congrès, — environ deux cents délégués de diverses sociétés.

L'initiative de ce congrès avait été prise par une fédération anti-cléricale, qui est une sorte d'annexe de la Maçonnerie. Ses membres sont tous francs-maçons. A la tête de l'association se trouvaient notamment : Les FF. Victor Schœlder, Emmanuel Arago, Laurent Pichat, Jean Macé, E. Millaud, Eugène Pelletan, Peyrat, Thurel, Tholain, Alfred Naquet, sénateurs ; Paul Bert, Wladimir Gagneur, Henri de Lacretelle, Allain-Targé, Barodet, Cantarel, Germain Casse, Delattre, Deschanel, Eugène Farcy, Charles Floquet, Beauquier, Laisant, Edouard Lockroy, Martin Nadaud, E. de Pompery, Benjamin Raspail, Jules Roche, Tony Révillon, Clémenceau, Madier de Montjau, Marmottan, Ménard-Dorian, Boysset, Ménier, Spuller, Gambetta, Talandier, Victor Poupin, députés ; Castagnary, conseiller d'Etat, etc.

On le voit, nos gouvernants d'aujourd'hui figuraient au nombre des organisateurs de ces complots contre l'Église.

Or, voici ce qui fut décidé dans les séances secrètes du Congrès :

« La République doit faire à l'Église une guerre sans trêve ni merci ; mais comme nos populations françaises tiennent encore en général à leurs croyances catholiques, il importe de ne rien précipiter, afin d'arriver plus sûrement à anéantir la religion.

» Il faut donc d'abord préparer l'opinion publique à l'idée de la séparation de l'Église et de l'Etat.

» On fera valoir qu'il est logique que l'Etat et l'Église soient indépendants l'un de l'autre ; que l'Église ne saurait se plaindre d'une telle situation, puisqu'elle lui donnerait une pleine liberté ; et que l'Etat y gagnerait aussi de son côté, attendu que, du jour où il serait séparé de l'Église, il n'aurait plus à payer le budget des cultes, l'entretien des prêtres étant mis à la charge de ceux qui s'en servent.

» Ces considérations devront être développées dans les journaux et dans les conférences. On ne manquera pas d'écrire et de dire partout que l'Etat en se séparant de l'Église ne se met nullement en lutte contre celle-ci ; on écrira et on dira qu'il s'agit uniquement d'une séparation d'intérêts.

» Lorsque les populations auront suffisamment entendu exposer cette thèse, on s'assurera de l'adoption, par les Chambres, d'une loi, anodine au besoin, établissant la séparation de l'Église et de l'Etat.

» Cette loi votée, on déclarera partout que la conséquence naturelle de la séparation est la soumission du clergé au droit commun en toute circonstance.

» En vertu de ce principe, on prendra peu à peu, et avec tous les ménagements nécessaires pour ne pas heurter d'un seul coup les sentiments des populations arriérées, les di-

verses mesures dont le résultat sera l'affaiblissement progressif de la religion jusqu'à son anéantissement complet.

» Au nom du droit commun, on astreindra les séminaristes au service militaire, afin de rendre impossible le recrutement du corps sacerdotal.

» Au nom du droit commun, on supprimera l'ambassade auprès du Vatican, en arguant que, le Pape n'étant plus chef d'Etat, il n'y a plus de raison d'entretenir auprès de lui un ambassadeur.

» Au nom du droit commun on confisquera, au profit de l'Etat, les biens de toutes les communautés religieuses, même des communautés de femmes, ce qui sera l'abolition décisive des couvents, effectuée d'une manière pratique ; et quand on prendra cette mesure, on aura soin de faire ressortir que ces biens, provenant d'une accumulation plusieurs fois séculaire de propriétés acquises aux congrégations par la ruse ou la fraude, il n'est que justice de les restituer à la nation, dans l'intérêt général du peuple ; toutefois, afin que les communautés dépossédées ne puissent crier à la persécution, l'Etat fera individuellement une rente viagère à ceux ou celles des congréganistes qui existeront au moment de la confiscation, de façon à leur assurer strictement l'existence.

» Enfin, si, malgré ces mesures, d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics, d'autre part, le cléricisme conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait, toujours au nom du droit commun, les extirper à jamais au bout de quelque temps d'épreuve, en rendant impossible l'exercice de la religion, par l'application habile de quelques articles du Code pénal. Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (art. 334) ; de même, on les priverait de toutes ressources en leur interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler adroitement ces faits aux délits de tromperie et d'escroquerie (art. 403 et 423).

» C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Église et de l'Etat, — formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée. — le parti républicain doit, en réalité, poursuivre la réalisation d'un but définitif plus efficace : la suppression de l'Église dans l'Etat. »

Telle fut, en substance, l'objet de la discussion et des délibérations secrètes, aux séances des 29, 30 et 31 mars 1882, au Temple-Rouge, en l'hôtel du Grand-Orient de France. J'en parle sciemment, puisque c'est moi qui fus chargé de rédiger un rapport sur ces données, au nom de la première commission du Congrès, rapport qui fut adopté à l'unanimité et me valut les éloges de tous les députés de la Fédération (deux d'entre eux ont été depuis ministres).

Quant à la séance publique et solennelle du 4<sup>er</sup> avril, où députés et sénateurs républicains proclamèrent, devant un bon peuple crédule,

que le parti voulait uniquement la séparation, dans l'intérêt commun de l'Église et de l'État, on voit qu'elle était tout uniment une indigne comédie.

Pourquoi viens-je de rappeler ces faits ?

Voici :

Le bruit court qu'à la prochaine session parlementaire, après les vacances, un groupe d'environ deux cents députés de la gauche demandera, à l'occasion de la discussion du budget, de remettre sur le tapis l'hypocrite question de la séparation de l'Église et de l'État.

Il était donc utile de faire connaître ce que ce projet de nos « honorables » cache de complots perfides, iniques, odieux. LÉO TAXIL.

## INFORMATIONS

La Chambre reprend ses travaux de plein droit mardi prochain, second mardi de janvier.

### SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT

Trois wagons chargés de numéraire sont arrivés hier en gare de Lille, venant de Belgique.

Ces wagons apportent de Bruxelles vingt-cinq millions envoyés à la Banque de France par des capitalistes belges pour être employés en souscriptions à l'emprunt de 870 millions qui a lieu aujourd'hui.

Nous avons donné une dépêche de Kayes, transmise par Saint-Louis, annonçant la prise de Nioro par le colonel Archinard et la fuite d'Ahmadou.

Le sultan a pris la fuite avec quelques cavaliers restés fidèles. Des spahis sénégalais sont à sa poursuite. Nos pertes sont insignifiantes.

La conquête de Nioro complète l'œuvre commencée l'an dernier, par le colonel Archinard ; actuellement, la ligne de nos postes entre le Sénégal et le Niger se trouve couverte à grande distance par les forteresses conquises sur l'ex-sultan de Ségou.

Actuellement aussi, il ne reste plus rien du vaste empire d'El Hadj Omar, le grand conquérant qui n'avait reculé dans sa marche vers l'Océan Atlantique que devant l'épée de Faidherbe.

C'est à empêcher la reconstitution de ces grands royaumes que doit tendre notre politique.

Il est à présumer que le colonel Archinard va se rabattre sur le Niger par Ouasébougou afin de visiter Ségou, Nyamina, Séguiri.

Le colonel Archinard ne disposait que de 700 fusils, mais il avait une excellente artillerie que, par précaution, on avait approvisionnée d'obus à la mélinite. C'est avec cette petite troupe que, parti de Kayes vers le 10 décembre, il marchait sur Nioro, distant de son point de départ de trois cents kilomètres.

Son avant-garde bousculait l'ennemi le 20 décembre et la colonne continuait sa route,

espérant arriver devant la forteresse vers le 1<sup>er</sup> janvier. Son chef ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Nioro est tombé à l'heure fixée, malgré les difficultés d'une longue marche dans une région aride et malgré le courage des Toucouleurs.

Recherchant les causes de l'impopularité de M. Jules Ferry, la *Liberté* disait avant-hier :

« Les conservateurs ne lui pardonneront jamais les décrets qui ont ouvert la guerre religieuse, ni les lois de combat qui ont troublé les consciences et atteint les intérêts de l'Église. »

Cette phrase est un juste hommage rendu aux mobiles de la politique conservatrice. Elle contredit avec raison l'accusation ordinairement portée contre les monarchistes par les journaux républicains. Ceux-ci prétendent que, dominés par d'aveugles passions, nous nous réjouissons du mal fait au pays par le parti républicain, dans l'espoir que cela doit aider à la réalisation de nos espérances ; quelques-uns même vont jusqu'à dire que nous y contribuons par calcul.

En constatant que nos griefs contre M. Jules Ferry et ses amis sont au contraire l'intolérance, les provocations de leur politique jacobine, la guerre faite à la liberté, le trouble apporté à la paix des consciences, la *Liberté* rétablit la vérité des faits, d'ailleurs inconteste.

### MANIFESTATION ANTI-ALLEMANDE

On mande de Toulouse :

« Un nommé Lind, Bavarois, officier de réserve de l'armée allemande, ouvrit le mois dernier une grande épicerie sous l'enseigne : *Epicerie Principale*.

» Afin de cacher son origine, il prit un gérant et un personnel français, mais, hier soir, Lind présentait un employé allemand arrivant directement de Strasbourg.

» C'était au moment du repas. Tous les employés refusèrent de manger à la même table que l'Allemand. Le gérant et treize employés se sont retirés, ils ont parcouru dans la matinée les principales rues de Toulouse.

» La foule emboîta le pas, elle se réunit devant le magasin de l'« *Epicerie Principale*, » entonna la *Marseillaise*, criant : « Conspuez les Allemands, à bas les Prussiens ! » La police eut grand-peine à disperser la foule. »

### Céline Montaland

Ainsi que nous l'avons annoncé, M<sup>me</sup> Céline Montaland, de la Comédie-Française, a succombé jeudi matin, à huit heures, à la congestion pulmonaire dont elle avait été atteinte à la suite d'une rougeole rentrée.

Elle est morte entourée des siens, ayant toute sa connaissance et munie des sacrements de l'Église.

Née en 1843, elle avait paru dès 4 ans sur la scène, tant à la Comédie-Française qu'au Gymnase et au Palais-Royal. Les rôles d'enfant de *Gabrielle*, *Charlotte Corday* et surtout de *La Fille mal gardée*, une pièce que Labiche écrivit exprès pour elle, établirent son renom de petit prodige. Contrairement à la règle, elle retrouva, devenue grande, le succès qu'elle avait eu enfant.

De 1861, époque de son premier engagement au Gymnase, jusqu'au 13 décembre 1884, date exacte de son début à la Comédie-Française dans la comtesse de *Bataille de Dames*, elle joua successivement sur tous les théâtres de Paris, tant sur ceux de comédie que sur les scènes d'opérette et en dernier lieu au Théâtre-Michel de Saint-Petersbourg.

Ses principales créations à la Comédie-Française eurent lieu dans *Un Parisien*, *Monsieur Scapin* et *Margot*.

Elle avait repris en outre le rôle de la duchesse de Réville, dans le *Monde où l'on s'ennuie*, ceux de la baronne Vaubert, dans *M<sup>me</sup> de la Seiglière*, de M<sup>me</sup> de Léry, dans le *Caprice*, et plusieurs personnages importants du répertoire, tels que Dorine, de *Tartuffe*, Frosine, de *l'Avare*, etc.

Elle était sociétaire depuis deux ans.

Ses obsèques ont eu lieu hier à midi, au milieu d'une affluence considérable.

A midi précis, le corps, qui avait été mis en bière à onze heures, a été placé sur un corbillard de quatrième classe, couvert de fleurs et de couronnes, dont les plus remarquables étaient celles de la Comédie-Française et du théâtre du Palais-Royal.

Le deuil était conduit par le fils de la défunte.

La cérémonie religieuse s'est faite à l'église Saint-Roch. Le curé a donné l'absoute et a dit la messe. Les chœurs ont été chantés par les artistes de la maîtrise.

Le convoi s'est dirigé ensuite, toujours suivi par une assistance très nombreuse, vers le cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inhumation.

M. Claretie a prononcé quelques paroles émues devant le caveau provisoire, où le corps a été déposé.

A deux heures et demie s'est terminée la cérémonie funèbre.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### TEMPÉRATURE

Aujourd'hui, le froid est des plus rigoureux. Le thermomètre marquait ce matin 12 degrés au-dessous de zéro, et, à certaines expositions, il a dû descendre plus bas encore. Le vent du nord, plus violent que de coutume, rend l'accès

de quelques rues de la ville très difficile et même douloureux ; c'est à peine si l'on peut respirer quand, des rues de la Tonnelles et de l'Hôtel-de-Ville, on pénètre sur le quai.

Dans bien des endroits, l'écoulement des eaux ménagères et des bouches d'eau est devenu impossible ; il se forme une superficie de glace tellement large que les ruisseaux des rues se joignent : devant chaque maison, on met des planches pour y pénétrer.

La neige piétinée et durcie rend la marche très difficile : aussi voit-on la plupart des passants faire des efforts pour se maintenir en équilibre.

Le temps est clair et le soleil brille d'un vif éclat.

En avons-nous bientôt fini avec la température sibérienne ? Espérons-le ; car la période décennale a suffisamment montré son intensité et sa régularité, et janvier semble vouloir ne lui rien céder. Cet hiver prend place parmi les plus rigoureux, plus encore par la persistance du froid que par son intensité.

Le Bureau météorologique du *New-York Herald* signale des changements atmosphériques présageant un prochain adoucissement de la température dans l'Europe occidentale.

Ce serait bien à désirer.

### Tirage au sort de la classe de 1890

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1890 aura lieu, à la mairie de chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux jours et heures ci-après :

Montreuil-Bellay, le lundi 26 janvier, à 2 heures 1/2.

Saumur (Sud), le mardi 27 janvier, à 4 heures.

Genes, le mercredi 28 janvier, à 2 heures.

Saumur (Nord-Est), le jeudi 29 janvier, à 2 heures.

Doué-la-Fontaine, le vendredi 30 janvier, à 4 heures 1/2.

Vihiers, le samedi 31 janvier, à 4 heures.

Saumur (Nord-Ouest), le lundi 2 février, à 2 heures.

Le tirage au sort aura lieu, dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Baugé, savoir :

Beaufort, le lundi 26 janvier, à 4 heures 1/2.

Noyant, le mercredi 28 janvier, à 4 h. 1/2.

Baugé, le jeudi 29 janvier, à 9 heures 1/2.

Longué, le vendredi 30 janvier, à 9 heures.

Par décret du 7 janvier :

M. Ganesco, sous-préfet de Mondidier, est nommé sous-préfet de Loudun, en remplacement de M. Labiche, nommé secrétaire général de la Corse ;

M. Fabre, sous-préfet de Fontenay, est nommé sous-préfet de Châtelleraut.

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

Cette mélancolie devenait obsédante au crépuscule, à l'heure où quelques musiciens de hasard, harpistes et violons, donnaient en plein air un concert d'une tristesse suggestive ; à l'heure aussi où, vers l'horizon vague, les phares pointaient d'étoiles mystérieuses les fonds de la baie de Bourgneuf.

Remo, épris de vie et de soleil, détestait cette agonie calme des choses. Aussi s'arrachait-il le premier à sa torpeur pour proposer à Thérèse d'entrer au casino. Là, dans le confort et la clarté vive des salons, tous deux s'attardaient à lire les journaux de Paris, Thérèse sautant tout de suite aux échos mondains, et Remo au résultat des courses de Normandie.

Telles s'écoulèrent paresseusement leurs journées durant les mois d'août et de septembre. Une ou deux fois la semaine, ils s'arrachaient aux monotones de la plage pour accomplir ensemble des excursions à pied sur la côte, ou des promenades en yacht dans la

baie. Leur liberté d'ailleurs était complète ; M. Papillon, occupé de retouches au troisième acte d'*Horatius Coclès*, s'inquiétait médiocrement de sa fille ; et Clotilde, avec ses manies d'anglomane, ne trouvait rien à blâmer dans ce perpétuel flirt entre amoureux.

Il semblait à Thérèse qu'une vie nouvelle, pleine de joie et d'imprévu, allait s'ouvrir. Pourtant le soir, dans la solitude de sa chambre, un remords l'envahissait quelquefois, le remords d'abandonner Edmond, de le sacrifier, égoïste, à son bonheur.

Ce remords venait peut-être d'une sympathie qu'elle ne s'avouait pas.

Avec un peu moins de dissertations scientifiques et un peu plus de connaissance des femmes, Edmond eût pu se faire aimer de celle-là sérieusement. Thérèse avait été mal élevée, mais derrière ses caprices et ses dédains d'évaporée, il y avait une nature affectueuse et douce que la vie de famille aurait développée très vite.

Seule en face d'elle-même, la jeune fille éprouvait parfois le regret de cette paix et de cette intimité des petites villes qu'elle allait lui pour toujours. La nuit, Thérèse revoyait la maisonnette d'Edmond sur la côte, l'étroit

jardin avec ses massifs d'œillets et de pourpiers, le bassin rocailleux peuplé de crabes et de homards ; le mur à hauteur d'appui où séchaient des étoiles de mer, et où si souvent elle était venue s'accouder, causer un brin avec le jeune homme, en passant.

Dans ce coin de silence et d'étude, la vie d'Edmond paraissait si douce ! Peut-être qu'à deux on pourrait y couler des journées lentes, toutes de paix et d'oubli, savourer les joies de l'amour sans ivresse, vieillir ensemble loin des déceptions et des folies.

Thérèse, au chaud dans sa chambrette bleue et bercée par le ronflement de la mer, se perdait en ces rêves d'aieule. Elle se promettait de devenir sérieuse, d'aller le lendemain voir Edmond et de se montrer plus réservée à l'égard de M. van Derben.

Mais le lendemain, les habitués du casino retrouvaient sur la terrasse le même groupe que la veille : Thérèse et Bébé-rose en gai tête-à-tête devant les blancheurs huileuses de la baie, causant débuts d'actrices ou handycaps.

### VI

On était au 20 octobre. Une violente bourrasque soufflait de la mer lugubrement déchaî-

née au fond des anses et sur les longues plages solitaires ; depuis trois semaines, les derniers baigneurs étaient partis.

Une tristesse d'abandon, noyait Béport enveloppé sous la brume du large.

M. et Mme Papillon, assis en face l'un de l'autre dans leur grand salon, contemplaient d'un air morne les meubles en désordre, les fenêtres sans rideaux et une grosse malle échouée au milieu de la pièce. Des robes, des jupons de dentelle traînaient sur les fauteuils recouverts de housses.

— Tu n'as pas oublié mes manuscrits au moins ? interrogea tout à coup l'ancien président.

— Non, ils sont en haut dans la malle blanche.

Le silence retomba, puis M. Papillon questionna de nouveau :

— Où est donc Thérèse ?

— Elle est allée dire adieu à ses amis. Il vaut mieux qu'elle soit absente, si M. Galibert doit repasser comme il l'a dit ; leur entrevue serait trop gênée.

— En effet. Il n'est pas venu d'autres personnes aujourd'hui ?

— Si, ceux de tes collègues des Muses Bé-

Le lieutenant-colonel Lacoste, du 30<sup>e</sup> d'infanterie, est désigné pour prendre le commandement de l'École de Saint-Maixent, en remplacement du lieutenant-colonel Tournier, promu colonel.

Nous apprenons que l'Association artistique et littéraire de l'Ouest, à Paris (Bretagne, Poitou, Maine et Anjou), se propose de donner, au mois de février, une grande fête au Théâtre d'Application. Les œuvres interprétées seront toutes dues à des auteurs de notre région ; et les interprètes eux-mêmes devront être de l'Ouest.

#### LA DÉPOPULATION A NANTES

Voilà déjà plusieurs années qu'on a jeté le cri d'alarme : la population en France diminue d'une manière effrayante, les statistiques sont là, il faut bien se rendre à l'évidence.

Jusqu'ici, paraît-il, la Bretagne avait tenu bon. Le chiffre de sa population n'avait pas diminué, il s'était même accru quelque peu.

Désormais cette favorable constatation ne sera plus possible, ou bien il faudra classer Nantes en dehors de la Bretagne. En effet, dans le mouvement de la population de Nantes pour le mois de décembre 1890, qu'on nous communique aujourd'hui, nous remarquons un excédent de 237 décès sur les naissances ; on a bien lu : deux cent trente-sept.

Pour trouver un pareil chiffre il faudrait remonter jusqu'aux mauvais jours de 1870-71, alors que notre ville regorgeait de blessés qui mouraient en grand nombre.

Pendant le mois qui vient de finir, la rougeole a causé de grands ravages parmi les enfants, et c'était une moyenne de 20 décès par jour qu'il fallait enregistrer. Mais, pendant que le nombre des décès augmentait, celui des naissances allait s'affaiblissant. Il y a même eu deux jours pendant lesquels aucune déclaration de naissance n'a été faite à la mairie. Les années précédentes, au contraire, à la même époque, elles étaient plus nombreuses que les décès.

C'est une pénible constatation à faire pour un pays, surtout quand il voit chez ses voisins le nombre des habitants augmenter chaque année. (Espérance du Peuple.)

#### CES IGNORANTINS !

La Bretagne fait d'intéressantes observations sur la liste des jeunes gens récemment admis, après concours, à l'école des mécaniciens de Brest et de Toulon :

« Le lycée de Brest a présenté 17 élèves : 7 ont été reçus.

« Les Frères de l'École Saint-Georges de Brest ont présenté 6 élèves ; 4 ont été reçus.

« Les Frères de Kérinou (près Brest), qui présentaient des élèves pour la première fois,

portaient. Ils ont demandé à Baptiste quand nous serions de retour. J'ai fait répondre que nous nous absentions pour quelques mois seulement.

— Tu as eu raison. Est-ce qu'on peut savoir ?

Est-ce qu'on peut savoir ? Cette exclamation résumait tous les doutes, tous les regrets du poète au moment d'exécuter la décision grave que lui avaient arrachée les supplications de sa fille et les alléchantes promesses de Remo. Il s'était laissé aller à croire aux futurs succès d'*Horatius Coclès* et aux grandes destinées du *Pari-Libre* : Remo avait baptisé ainsi l'agence de ses rêves.

Mais aujourd'hui, sous ce ciel blafard d'automne, dans ce grand salon en désordre, la mélancolie des départs et l'effroi de son entreprise l'obsédaient. Il se prenait à regretter cette vie monotone et douce, les soirées des Musées Bépotoises, les camaraderies, et les faciles succès littéraires.

Clotilde aussi restait très songeuse. D'abord la perspective d'un changement complet d'existence l'avait tirée de sa prostration ; partir, s'en aller là-bas, vers le nord, dans cet immense Paris vague, cela réalisait enfin sa soif

avaient trois candidats ; tous les trois ont été reçus.

« Enfin, les Frères de Quimper présentaient neuf candidats : huit ont été reçus (parmi eux se trouvait le n° 4).

« Récapitulons : Le lycée de Brest a présenté 17 élèves, 7 ont été reçus, soit moins de la moitié d'admis.

« Les trois établissements des Frères ont présenté 48 élèves, 15 ont été reçus. Avec un candidat seulement de plus que le lycée, ils ont le double plus un d'admis. »

#### CE QUE COUTE LA LAÏCISATION

La commune d'Olonne (Vendée) avait une école que les Frères de Saint-Gabriel dirigeaient depuis 37 ans et qui ne coûtait que 800 fr. par an.

La majorité républicaine du Conseil municipal a voté la construction d'une école laïque dont le devis, comprenant l'achat du terrain, la construction et le mobilier, s'élève à 23,410 fr. ; la part contributive de l'Etat est 5,844 fr. Il reste donc à la charge de la commune une dépense de 19,566 fr.

La minorité conservatrice, soucieuse des intérêts des contribuables, a protesté contre l'inutilité de cette lourde dépense ; mais la majorité républicaine a refusé l'inscription de la protestation au procès-verbal.

#### FAITS DIVERS

##### LA GLACE SUR LE RHIN ET LE DANUBE

Des détachements très forts d'ouvriers et de soldats sont chargés de faire sauter la glace qui ferme le Rhin en amont de Mayence.

Entre Pest et Bude, le Danube offre depuis quelques jours un spectacle des plus curieux. Il y a tout juste vingt-cinq ans que les deux villes furent réunies en une seule commune ; c'est donc leurs noces d'argent que Pest et Bude pourraient célébrer en ce moment. Pour symboliser cette fête, l'hiver n'aurait pu mieux faire que de changer le fleuve qui les sépare en une route praticable. Des milliers de personnes se promènent entre les rangées de sapins que l'administration communale a fait planter dans la glace d'une rive à l'autre du Danube, et qui donnent à cet énorme champ de glace un aspect des plus surprenants.

Un avocat venait de plaider ; il avait été pathétique.

Il s'agissait du vol d'un paletot. Le défenseur avait démontré clair comme cristal de l'innocence de son client.

Acquittement sur toute la ligne. A la sortie de l'audience, le prévenu, remis en liberté, s'approche de son sauveur, et avec candeur :

— Maintenant que c'est fini, je peux le porter, n'est-ce pas ?

de lointain et de mystérieux. Mais à mesure que le voyage se précisait, la grande enfant qu'elle était restée y trouvait moins de charme. A la veille de quitter Bépoto, elle se prit à le regretter.

L'avenir de Thérèse la préoccupait aussi. Les renseignements reçus d'Amiens au sujet de Remo ne concluaient pas. Il appartenait à une ancienne famille des Flandres, et la particule nobiliaire avait influé beaucoup sur le jugement favorable de Clotilde. Mais cette vie de hasard et de jeu ; mais l'incertitude de ces espérances de fortune démesurée !

Seule Thérèse gardait une foi inébranlable dans les destinées de son nouveau prétendant. Lorsqu'elle parlait de lui, sa conviction communicative raffermissait le courage de M. Papillon. Il relisait les plans que Remo lui avait laissés au sujet du *Pari-Libre* et se repentait moins vivement d'avoir vendu une de ses métairies afin de couvrir les frais de premier établissement. Remo était parti pour Paris depuis quinze jours ; il devait voir des banquiers, des sportsmen, les directeurs des sociétés d'encouragement hippique. Son espoir était de rencontrer quelques commanditaires qui soutiendraient l'agence ; M. Papillon et lui admi-

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 janvier 1891.

On s'occupe presque exclusivement du nouvel emprunt : la prime s'élève à 1.60. Chaque souscription à une coupure de 3 francs de rente de la nouvelle émission nationale, doit être accompagnée du versement d'une somme de 15 francs. Quant aux porteurs d'obligations du Trésor et de Bons de liquidation, ils sont admis à affecter leurs titres à la garantie de leur souscription. Mais tout porteur de plus de cinq de ces titres doit en faire le dépôt préalablement à sa souscription.

On traite l'emprunt nouveau à 94.10 ; le 3 0/0 à 95.40 ; le 4 1/2 0/0 à 104.30.

Le Crédit Foncier fait 4,285. La Banque de Paris et en progrès de 8 fr. à 845. Le Crédit Lyonnais se tient fermement à 830. La Banque d'Escompte conserve son avance à 558. Le Crédit Mobilier fait preuve d'animation à 430. La Société Générale ne varie pas à 497.50.

Nous laissons l'obligation Linarès à Almería à 230. Les acheteurs peuvent donc se procurer à très bon marché un titre de première hypothèque, rapportant 15 fr. par an et remboursable à 500 fr.

L'obligation Saint-Antoine, toujours en grande faveur, se traite à 52. La première assemblée générale des actionnaires a eu lieu à Londres le 6 janvier. Elle a reçu avis de la découverte d'une poche de métal précieux, d'une richesse exceptionnelle.

Les Chemins Portugais sont l'objet de vives transactions aux environs de 580. Il est absolument inexact que le gouvernement portugais ait refusé d'autoriser la création de 70,000 obligations que la Compagnie des Chemins de Fer Portugais doit remettre au Grand Central Espagnol.

Les Chemins Economiques font 417.

#### UN CONCOURS PUISSANT

Le secret de la popularité des Pilules Suisses est pour beaucoup dans le concours puissant que leur prêtent les gens guéris par elles, et ces dernières sont légion. Si ce remède ne tenait pas ce qu'il promet, il aurait certainement disparu depuis longtemps.

#### Exegi monumentum

« 7 octobre 1890.

» Monseigneur,

« J'ai trouvé chez moi, en revenant, le mois dernier, de B..., le sixième et dernier volume du *Dictionnaire des Dictionnaires*. Modifiant légèrement le texte d'Horace, je me plais à placer sur le frontispice de votre belle œuvre ces deux mots : *Exegi monumentum*. Car ces six volumes constituent un véritable rempart pour la bonne cause que vous avez eu en vue de défendre. »

L'honorable magistrat dont on vient de lire la lettre, adressée à l'éminent auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, s'est fait ici l'interprète fidèle de tous les catholiques. C'est que, en effet, on ne saurait trop le redire, la libre-pensée avait eu jusque-là le monopole des dictionnaires et encyclopédies. Voilà l'œuvre de mensonge que M<sup>re</sup> Guérin résolut de remplacer en édifant un monument de parfaite honnêteté, de vraie science, c'est-à-dire de la science qui est d'accord avec la foi. Les plus hautes approbations sont venues applaudir à son initiative. Ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de grossir les rangs des nombreux souscripteurs, d'autant plus que l'auteur, par une combinaison ingénieuse, a trouvé le moyen de faciliter extraor-

nistreraient. L'affaire lancée, le mariage aurait lieu ; car Remo refusait d'épouser Thérèse avant de s'être créé une situation ; c'était très correct, et les parents de la jeune fille n'en paraissaient pas fâchés au fond. Elle seule trouvait absurdes ces retards.

D'Edmond on ne parlait même plus. En apparence pourtant, rien n'était changé à son égard ; il continuait d'assidues visites comme par le passé.

Ce matin encore, il en avait annoncé une pour l'après-midi, et cette précaution inusitée intriguait fortement M. et Mme Papillon. Pourquoi tenait-il tant à les rencontrer ?

Ils se sentaient mal à l'aise et cherchaient à se passer l'un à l'autre la corvée de recevoir le prétendant évincé.

Eudore insinua :

— Tu es la maîtresse de maison.

— C'est le père qui doit parler, ripostait Clotilde.

Finalement tous deux se trouvaient au salon, quand un coup de sonnette les fit très-saillir.

Un instant après, Baptiste annonça M. Galibert. Ils se levèrent pour le recevoir. M. Papillon s'efforçait d'assurer son maintien, mais le

dinairement l'acquisition de cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne : combinaison dont il est encore temps de profiter en souscrivant sans retard. On trouvera plus loin aux annonces la circulaire explicative avec le bulletin de souscription. (Voir aux annonces.)

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 10 janvier, Faust.  
Dimanche 11 janvier, La Petite Mariée, opérette, et Les Amours de Cléopâtre, comédie en 3 actes.

#### CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 11 janvier, Le Courrier de Lyon, drame.

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 12 Janvier 1891

## CARMEN

Opéra en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de BIZET.

Distribution. — Don José, MM. Dutrey. — Escamillo, Deruy. — Junéga, Queulain. — Le Dancaire, Vienne. — Le Remendado, Gréteaux. — Morales, Sylve. — Lillas-Pastia, Muller. — Un guide, Perrault. — Carmen, Mmes Rocher. — Micaëla, Cheminade. — Mercédès, Lelong. — Frasquita, Detaille. — Dragons, alguazils, cigarières, picadors, chulos, banderillos, enfants.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicule cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup <sup>rs</sup> , la boîte, p <sup>r</sup> 6 personnes.	0.85
— — — — — 3 personnes.	0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.	0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.	0.50
Asperges de 1 <sup>re</sup> qualité à la boîte.	1.30
— — — — — très grosses d'Argenteuil.	2.50
Jardinière, Macédoine. Fonds d'artichauts, Tomates.	
Choucroute de Strasbourg.	

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable. Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

frisson nerveux de ses doigts trahissait son émotion, lorsqu'il serra la main du jeune homme.

Edmond portait redingote, cravate blanche ; son aspect était grave, presque théâtral. Il s'inclina devant Clotilde, puis s'assit avec une roideur d'automate, en une pose étudiée.

Les politesses échangées, le jeune homme s'informa de la durée du voyage que ses hôtes entreprenaient. Après une réponse évasive de Clotilde, il demanda des nouvelles de Thérèse. Evidemment, il tournait autour de la question brûlante ; sa voix se troublait, tandis que M. Papillon baissait les yeux vers le tapis qu'il affectait de remettre en place. Le silence re-tomba glacial. Il fallait à tout prix en finir.

Edmond se leva, toussota comme un orateur à la tribune, la main gauche appuyée sur le dos d'une chaise.

— Nous vous écoutons, fit M. Papillon d'une voix solennelle.

Et il passa deux doigts à son gilet, en redressant sa petite tête avec un air de gravité impénétrable.

Clotilde regardait au plafond, dans la vague.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

### Séparation de biens

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Il appert :

Que M<sup>me</sup> Constance Berthelot, épouse de M. Elie Neveu, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Saumur, place Dupetit-Thouars, numéro 7,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE,

A été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec ledit M. Elie Neveu, son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UN TERRAIN

PROPRE A CONSTRUIRE

Situé à Saumur, rue de la Grise, D'une superficie de 400 mètres, joignant M. Lechat.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (947)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A PAMTABLE

#### Un Jardin avec Pièce d'eau

VASTE REMISE

ET GRENIER AU-DESSUS

Le tout situé à Saumur, quartier de Nantilly, d'une superficie de 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (948)

### A CÉDER DE SUITE

UN

#### Fonds de Chapellerie

Ensemble les Marchandises, Matériel, etc.

S'adresser : pour visiter, à M. TALUCHET, place du Marché, à Montreuil-Bellay, et, pour renseignements et offres d'achat, à M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 40, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (13)

### A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

#### MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FRENZER, 16, rue Bodin. (930)

### A Louer présentement

#### MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

### A VENDRE

4° FOIN, première qualité;  
2° 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC, sachant très bien écrire.

## DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE & ENCYCLOPÉDIQUE

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 volumes grand in-4° à 3 colonnes de 1,300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements  
Versements échelonnés  
Reconstitution complète du capital souscrit

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra six volumes de 1,200 à 1,300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication) a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accroît, en effet, chaque jour. Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, voici l'ouvrage terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire et vous les recevrez prochainement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de mes droits d'auteur que je vous abandonne, pour être répartie entre deux mille souscripteurs. Vous serez donc remboursé en volumes avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrirez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, pour rien, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite plusieurs milliers de personnes d'élite associées à ma croisade, une armée de propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance puisque vous ne devez verser que du 15 avril au 15 janvier 1892, et qu'à ce moment, après avoir reçu depuis longtemps l'ouvrage, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On m'a fait remarquer qu'un grand nombre de personnes qui ont un budget modeste s'empresseraient de souscrire, si je leur facilitais le paiement par plusieurs versements échelonnés trimestriellement et correspondant aux époques des mandats et des coupons de rente, par exemple : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre 1891. Je me rends volontiers à cette juste observation, et j'adopte ces délais, ces termes de paiement et je modifie en conformité le libellé de la souscription.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN,

CAMÉRIER DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII,

Auteur des Petits Bollandistes,

Directeur du Dictionnaire des Dictionnaires.

P.-S. — Aux souscriptions excédant deux mille avant que l'émission soit close, je fais la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la Deuxième moitié de mes droits d'auteur.

Il y a ainsi une seconde série de deux mille souscripteurs privilégiés. — D'ailleurs, les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers, sont priées de m'adresser leurs propositions : elles recevront le meilleur accueil. Des avantages d'un autre genre sont accordés aux souscriptions ordinaires (non privilégiées), dont le nombre dépasse déjà deux mille, ce qui fait près de sept mille souscripteurs de divers genres.

### Bulletin de Souscription

Je soussigné  
demeurant  
déclare souscrire  
de 180 francs pour la publication intitulée : LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de M<sup>e</sup> P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de M<sup>e</sup> P. GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit : 45 fr. au 15 avril 1891 ; 45 fr. au 15 juillet ; 45 fr. au 15 octobre, 45 fr. au 15 janvier 1892, après avoir reçu l'ouvrage complet.

Fait à \_\_\_\_\_ Signature :  
le \_\_\_\_\_

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à M<sup>e</sup> PAUL GUÉRIN, avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi, bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N° 09, rue Dacier (PLA. E SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale (1) Trénaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

## ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque	
Marmande.....le litre	4.50	Guignolet Combiere..le litre	2.35
Armagnac.....	2.00	Liqueur Gallifet...	4.50
Cognac.....	2.50	Chartreuse jaune...	6.60
— Boulestin...	3.50	Bénédictine.....	6.90
Fine-Champagne...	4.00	Curacao Focking, le cruchon	8.25
		Triple sec Cointreau,	4.75
		Anisette Marie Brizard	4.75
		Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b <sup>e</sup>	
		— Bourgueil 1887— 1.50 —	
		— Champigny 1887— 2.00 —	
		Saumur-mousseux — 1.00 —	
		Champagne Moët et Chan-	
		don..... 5.75 —	
		Grands Vins de Bourgogne et du	
		Médoc, expéditions directes des	
		châteaux.	

## Pépinières Sud-Ouest

DOMAINE de SAINT-SORLIN-sur-BIRONDE  
FÉLIX CARRIÈRE  
Propriétaire, ancien élève de l'École Polytechnique  
et de l'École Forestière, Membre du Comité central  
du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

## VIGNES AMÉRICAINES

PLANTS RACINÉS, GREFFÉS, ENTIÈREMENT SOUDÉS Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties.  
Adresse postale et télégraphique : CARRIÈRE, Foyan (Charente-Inférieure)  
Spécialité pour les arrondissements de Saumur : M. BAUGE, Pépiniériste, à Rochefort-s.-Loire. Bur. de Catalogue sur demande.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

### Articles de Noël & du Jour de l'An

#### CONFISERIE MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE

NOËL

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

\*

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

## Impressions commerciales et administratives

### CARTES DE VISITE

Imprimées .....	4.50	Gravure sur pierre.....	2.70
— .....	2 »	— .....	3 »
— .....	2.50	— .....	3.55
Plus de 80 modèles différents.		Gravure cuivre ou taille-	
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.		douce .....	4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs  
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0.90.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,